



COMMUNIQUE DE PRESSE

10 mai 2021

Gestion sédimentaire du Haut-Rhône 2021 : CNR, SIG et la SFMCP mobilisés du 17 au 29 mai

Initialement prévues au printemps 2020, mais reportées en raison de la pandémie de Covid-19, les opérations de gestion sédimentaire du Haut-Rhône, menées par les Services Industriels de Genève (SIG), la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et CNR (Compagnie Nationale du Rhône), se dérouleront du 17 au 29 mai 2021 avec des mesures sanitaires adaptées. Ces opérations ont pour principal objectif d'éviter les inondations au centre de Genève.

Elles débuteront par l'abaissement partiel du Rhône à la retenue de Génissiat le 17 mai, suivies 36 heures plus tard par les abaissements des aménagements de Verbois et Chancy-Pougny. Ces dates pourront être décalées d'un jour et ce jusqu'à une semaine en cas de conditions hydrométéorologiques défavorables.

Les opérations en détails

Chaque année, l'Arve charrie 700 000 m³ de sédiments ; la moitié environ se dépose dans la retenue du barrage de Verbois. A la demande des Autorités Suisses, ces sédiments doivent être évacués, car ils augmentent les risques d'inondation dans le centre de Genève, plus particulièrement à la Jonction en cas de crues de l'Arve.

Autorisées pour la période 2016-2026, les opérations de gestion sédimentaire du Haut-Rhône, mises en œuvre par SIG, CNR et la SFMCP, se décomposent en 3 volets :

- Un Abaissement PARTiel de la retenue de VERbois (APAVÉR) et un abaissement de Chancy-Pougny tous les 3 ans, accompagnés par une gestion spécifique par CNR de ses 6 ouvrages du Haut-Rhône.
- Un accompagnement des crues de l'Arve pour favoriser le transport le plus en aval possible des sédiments qu'elle porte, grâce à un débit plus élevé du fleuve.
- Des dragages complémentaires éventuels sont réalisés sur les retenues notamment pour assurer la sûreté des ouvrages hydrauliques.

L'objectif : faciliter l'écoulement des sédiments vers l'aval et mesurer et contrôler les milieux aquatiques

Afin de prévenir les risques d'inondation dans le centre de Genève, SIG doit surveiller et limiter les niveaux de sédiments (limon, sable...) qui s'accumulent avec le temps au fond du Rhône et en amont des barrages.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr

SIG et SFMCP : Véronique Tanerg, porte-parole SIG - veronique.tanerg@sig-ge.ch - M +41 79 103 17 68

Pour cela, SIG réalise régulièrement des relevés voire déclenche des opérations de dragage du Rhône et accompagne les crues de l'Arve, cet affluent qui se jette dans le Rhône juste en aval de Genève.

Tous les 3-4 ans, une opération d'abaissement partiel de la retenue du barrage hydroélectrique de Verbois est également réalisée. Elle est menée conjointement par les trois exploitants industriels des barrages et centrales hydroélectriques situés sur cette partie du Haut-Rhône que sont SIG, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et CNR, dans le cadre fixé par les autorités suisses et françaises.

Cette gestion mixte et concertée a pour objectif de faire cheminer un volume contrôlé de sédiments tout en préservant l'environnement et la biodiversité du fleuve.

A la demande de leurs autorités respectives, les exploitants SIG, la SFMCP et CNR ont présenté une consigne générale d'exploitation de leurs ouvrages pour accompagner ces abaissements et plus globalement cette gestion sédimentaire. Ils l'ont complétée d'une étude d'impact environnemental, qui contient un certain nombre de mesures pour préserver les milieux naturels et d'un dossier sur les espèces protégées. Ces consignes et les mesures de préservation ont été approuvées par les autorités en mars 2016.

Le protocole conclu entre la Préfecture de l'Ain et le Département du Territoire (DT) prévoit que le taux de matières en suspension ne devra pas dépasser 15 grammes par litre pendant plus de 30 minutes, 10 grammes par litre pendant 6 heures et 5 grammes par litre en moyenne pendant toute l'opération aux ponts de Pougny et de Seyssel. C'est l'équivalent d'une cuillère à café dans un litre d'eau.

Par rapport aux vidanges complètes de Verbois réalisées jusqu'en 2012, le pilotage de l'opération par le taux de matière en suspension diminue considérablement l'impact sur la faune piscicole et plus globalement, sur la biodiversité du fleuve sur le Haut-Rhône tel que cela a été démontré par les bilans des précédentes opérations en 2016.

Plus spécifiquement, vis-à-vis de la faune piscicole, CNR, SIG et la SFMCP prennent des mesures adaptées de surveillance et de gestion pour préserver le Rhône. Des pêches de sauvetage des poissons sont réalisées avant et pendant l'abaissement partiel de la retenue. SIG aménage des zones refuge le long du Rhône afin d'accueillir les poissons pendant la durée de l'abaissement du fleuve. Du côté de CNR, des conventions de partenariats spécifiques à cette opération ont été conclues avec les fédérations de pêche de l'Ain et la Savoie.

Une opération concertée et coordonnée

Un contrôle sera effectué 24h/24 pour mesurer la concentration des matières en suspension dans l'eau, critère déterminant pour la conduite des opérations, la qualité des eaux, les débits, ou encore observer et réduire les éventuels impacts sur les Vieux-Rhône, les zones naturelles et de refuge piscicole.

Pour s'en assurer, les trois opérateurs CNR, SFMCP et SIG piloteront leurs ouvrages en **concertation**. Un comité opérationnel de pilotage et de coordination en présence des autorités suisses et françaises se tiendra chaque jour, pendant toute la durée des opérations. Il contrôlera aussi en permanence, 24 h sur 24, la qualité de l'eau et les taux de matière en suspension (MES).

Ces opérations sont le fruit d'une concertation et d'une coopération exemplaires entre les autorités et opérateurs franco-suisses.

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr
SIG et SFMCP : Véronique Tanerg, porte-parole SIG - veronique.tanerg@sig-ge.ch - M +41 79 103 17 68

Une édition 2021 avec un protocole sanitaire strict et une modernisation des mesures

L'Abaissement PArtiel de VERbois 2021 va se dérouler comme l'opération de 2016, à la différence près que CNR, SIG et la SFMCP appliqueront de façon stricte les protocoles sanitaires des entreprises qui s'appuient sur les consignes gouvernementales françaises et suisses. Au regard de la pandémie liée au COVID-19, ces protocoles ont pour enjeu la santé et la sécurité des agents CNR, des collaborateurs et collaboratrices de SIG et de la SFMCP et de leurs prestataires externes intervenant sur le projet.

300 collaborateurs et collaboratrices de CNR, SIG et SFMCP participent à l'opération sur tout le linéaire du Haut-Rhône pendant 12 jours sur le terrain : pilotage, maintenance, astreinte, opérations de mesure et de suivis etc... Les suivis environnementaux sont réalisés par les trois opérateurs et leurs partenaires (CNRS, monde scientifique, Fédérations de Pêche...).

L'adaptation la plus importante par rapport à 2016 consiste en l'automatisation de certains procédés.

Techniquement, CNR va mettre en œuvre l'utilisation de 4 appareils dénommés « coriolis ». Il s'agit d'un appareil autonome de mesures déployé à Génissiat, Pyrimont et Seyssel qui présente certains avantages : permettre l'automatisation des suivis et minimiser les manipulations afin de respecter les règles sanitaires. L'appareil a déjà été testé et éprouvé en 2016 sur Génissiat. SIG est équipée depuis 2016 de sondes en continu, qui ont montré une très bonne efficacité. Pour augmenter la robustesse des suivis de concentration des matières en suspension, SIG a également investi cette année sur une sonde Coriolis.

Restrictions d'activités durant l'opération

Diverses restrictions d'activités seront mises en œuvre pendant les opérations, en application d'un arrêté interpréfectoral et cantonal et de la mise à ban publiée par le Conseil d'Etat :

- Les restrictions concernent en particulier la navigation sur le Rhône en aval du barrage du Seujet et de l'embouchure de l'Arve à l'aval du pont de Saint-Georges, mais également la baignade, la pêche et toute autre activité dans le cours d'eau proprement dit, son lit, ses berges et les zones exondées.
- **Accès aux parties dénoyées des retenues** : pendant les abaissements, l'accès aux parties dénoyées des retenues est interdit. Seuls le service de contrôle, les services assurant des missions de sécurité publique, le concessionnaire et ses prestataires sont habilités à y accéder.
- **Navigation – Baignade – Pratiques sportives** : pendant les abaissements, la navigation, la baignade et les pratiques sportives sont interdites sur le Rhône entre la frontière suisse et le point kilométrique 62 (confluence du vieux-Rhône et du canal de dérivation de l'aménagement de Sault-Brénaz). Les écluses d'Anglefort, de Brens et de Savières sont mises hors service. Seuls le service de contrôle, les services assurant des missions de sécurité publique, le concessionnaire et ses prestataires sont habilités à naviguer sur le fleuve.
- **Pêche** : pendant les abaissements, la pêche est interdite dans le vieux-Rhône sur les tronçons suivant :
 - De l'aménagement de Chautagne, depuis le barrage de Motz (73) jusqu'au pont de la Loi, à Culoz (01) et Ruffieux (73),

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr
SIG et SFMCP : Véronique Tanerg, porte-parole SIG - veronique.tanerg@sig-ge.ch - M +41 79 103 17 68

- De l'aménagement de Belley, depuis le barrage de Lavours (01) jusqu'à la confluence entre le canal de dérivation et le vieux Rhône à Virignin (01),
- De l'aménagement de Brégnier-Cordon, depuis le barrage de Champagnieux (73) jusqu'à la confluence avec la rivière du Gland à Saint Benoît (01).
- Seules les pêches de sauvegarde et de sauvetage, pratiquées par le concessionnaire, ses prestataires, les services de l'État concernés et les associations locales et départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques sont permises.

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Elle place la transition énergétique et écologique au cœur de son action d'aménageur du territoire, et concilie des enjeux de développement économique, de valorisation du domaine, de sûreté et de sécurité avec la préservation de l'environnement. CNR produit chaque année plus de 15 TWh issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

Société Anonyme d'Intérêt Général, CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales et établissements publics, Groupe Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

A propos des SIG

SIG est une entreprise suisse au service de 234 000 client-es sur le canton de Genève. Chaque jour, elle leur assure des services essentiels : elle fournit l'eau, l'électricité, le gaz, l'énergie thermique et soutient le développement des quartiers intelligents pour Genève. Elle traite les eaux usées, valorise les déchets et met en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et environnementale. SIG appartient à l'Etat ainsi qu'aux 45 communes genevoises.

Engagée pour la transition énergétique, SIG fournit de l'électricité 100% renouvelable à ses client-es et investit pour le développement de la chaleur renouvelable à Genève, notamment avec GeniLac, un réseau thermique écologique qui fonctionne avec l'eau du Léman.

SIG met également en œuvre des programmes d'efficacité énergétique visant à mieux et à moins consommer. La consommation électrique globale du Canton de Genève est ainsi en baisse depuis maintenant 5 ans.

Pour faire face à l'urgence climatique, la bonne volonté de toutes et tous est aujourd'hui nécessaire. SIG tisse ainsi des liens étroits avec le monde politique, le tissu économique et les citoyennes et citoyens genevois afin de baisser rapidement et drastiquement les émissions de CO₂.

A propos de la SFMCP

La SFMCP, Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny, possède le barrage de Chancy-Pougny. Cet ouvrage est situé à la frontière franco-suisse entre le barrage de Verbois et celui de Génissiat. Il est exploité dans le système commun des trois barrages sur le Rhône genevois (Seujet, Verbois, Chancy-Pougny).

Contacts presse

CNR : Béatrice Ailloud - +33 6 07 27 46 07 - b.ailloud@cnr.tm.fr / Quentin Péchoux - +33 6 31 27 19 36 - q.pechoux@cnr.tm.fr
SIG et SFMCP : Véronique Tanerg, porte-parole SIG - veronique.tanerg@sig-ge.ch - M +41 79 103 17 68